

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation (ordinaire)
Titre : Équité dans l'allocation des ressources de la politique des quartiers lausannois
Initiant-e(-s) : Paulraj KANTHIA

Lausanne verse 11 millions à la FASL pour financer l'animation socioculturelle. Un audit 2023 révèle pourtant une répartition inéquitable des ressources, héritée d'attributions historiques et de rapports de force politiques plutôt que des besoins réels. Ce système désavantage les quartiers fragilisés et accentue les inégalités.

L'interpellation vise à comprendre ces dysfonctionnements et les logiques qui les maintiennent.

La Ville de Lausanne subventionne chaque année la Fondation pour l'Animation socioculturelle Lausannoise (FASL) à hauteur de plus de 11 millions de francs (subventions directes et mise à disposition de locaux), pour financer 17 lieux d'animation socioculturelle répartis sur le territoire communal. Ces fonds publics devraient garantir une politique sociale des quartiers cohérente, équitable et adaptée aux besoins réels de la population.

Or, le dernier rapport d'audit interne du Contrôle des finances (mai 2023) sur la Fondation pour l'Animation socioculturelle Lausannoise (FASL) met en lumière de fortes inégalités dans la répartition des ressources entre les quartiers. On peut y lire que *« l'allocation des ressources humaines et financières par lieu n'est pas équitable. Certains quartiers les plus aisés, par rapport aux quartiers moins favorisés et les maisons de quartiers, par rapport aux centres socioculturels, sont ainsi favorisés par le système de répartition actuel de la subvention, basé souvent sur des attributions historiques »*.

L'audit souligne aussi que *« le mécanisme de répartition des ressources est inéquitable, les quartiers les plus aisés, comme Chailly ou Désert, disposant des locaux les plus grands [...]. Les moyens alloués [...] ne sont pas le résultat d'une analyse de besoin, mais essentiellement le résultat d'opportunités et d'une volonté politique »*. En conclusion, *« la clé actuelle est injuste et incohérente, ne reposant pas sur des objectifs de politique publique ni sur une analyse des besoins réels des quartiers »*.

Ces constats posent un problème majeur d'équité dans une ville qui se veut soucieuse de ces quartiers. Si les fonds publics destinés à la politique socioculturelle lausannoise ne sont pas distribués selon les besoins mais selon des héritages historiques et des rapports de force, cela signifie que certains quartiers, souvent les plus fragilisés, se retrouvent désavantagés. Le sentiment d'être délaissé s'en trouve renforcé, ce qui va à l'encontre même des objectifs d'intégration, de lien social et de cohésion que cette politique devrait poursuivre.

L'audit note d'ailleurs l'absence d'outils clairs de pilotage, en relevant que la Ville ne dispose pas d'un tableau de bord des quartiers et qu'il manque une politique d'animation socioculturelle cohérente et lisible.

Conseil communal de Lausanne

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment la Municipalité explique-t-elle que son propre Contrôle des finances conclue à une répartition « injuste » et « incohérente » des ressources socioculturelles ?
 2. Quelles mesures concrètes la Municipalité a-t-elle prises depuis la remise de ce rapport d'audit en mai 2023 pour corriger les déséquilibres signalés ?
 3. La Municipalité reconnaît-elle que certains quartiers fragiles comme Bellevaux ou la Bourdonnette sont sous-dotés par rapport à des quartiers plus aisés comme Chailly ou le Désert ?
 4. La prochaine convention de subventionnement avec la FASL intégrera-t-elle des critères objectifs liés aux besoins sociaux, démographiques et économiques des quartiers, et non plus de simples héritages historiques ?
 5. Un calendrier clair de rééquilibrage de la répartition des moyens est-il prévu, et si oui lequel ?
 6. L'audit relève que « les moyens alloués ne sont pas le résultat d'une analyse de besoin, mais essentiellement le résultat d'opportunités et d'une volonté politique ». Que faut-il comprendre par « volonté politique » dans ce contexte ? Quelle a été concrètement l'implication de la Municipalité dans ces choix ?
 7. La Municipalité entend-elle mettre en place un tableau de bord des quartiers, tel que recommandé, et à le rendre public afin de piloter la politique sur des bases transparentes et mesurables ?
 8. Comment la Municipalité compte-t-elle renforcer la transparence vis-à-vis du Conseil communal et des habitantes et habitants sur la répartition territoriale des fonds publics ?
 9. La Ville est-elle prête à reconnaître et à corriger la surdotation des maisons de quartier par rapport aux centres socioculturels, alors même que certains centres desservent des surfaces et des populations plus importantes ?
 10. Enfin, la Municipalité estime-t-elle que l'absence de corrections rapides risque de renforcer un sentiment d'injustice et de marginalisation dans certains quartiers lausannois ?
-

Lausanne, le 27 octobre 2025

KANTHIA

M. Paulraj

Signataire(s) :